

Formalités douanières, transport de marchandises Italie

Pour le chauffeur, les documents suivants sont nécessaires:

- passeport ou carte d'identité;
- permis national ou international de conduire;
- attestation de conducteur pour les conducteurs de pays tiers conduisant des véhicules immatriculés dans l'UE.

Pour le véhicule, les documents suivants sont nécessaires:

- permis national ou international de circulation.

Les bureaux de douane pour les formalités de transit sont ouverts de 8h à 14h. Moyennant paiement d'une taxe, le chef de poste douanier peut autoriser les opérations douanières en dehors des heures d'ouverture habituelles, si la demande est présentée en temps utile.

Sources: IRU, 2004
CONFETRA, octobre 1999
UICCIAA, octobre 1999
FAI, octobre 1999